

*Programme  
d'éducation*

*2018-2019*

# Table des matières

---

❖	<b>Modalités de fonctionnement</b>	3 et 4
❖	<b>Description des cours</b>	
	1. La déléguée sociale, le délégué social	6
	2. L'harcèlement psychologique: Prévention et indemnisation	6
	3. S'outiller pour la résolution de conflits	6
	4. Introduction en santé et sécurité au travail	7
	5. Le travail syndical en prévention	7
	6. Enquête d'accident	8
	7. Réclamation à la CNESST	8
	8. Contestation à la CNESST	8
	9. Prévenir l'épuisement professionnel	9
	10. Initiation à la vie syndicale	10
	11. Négociation collective	10
	12. La prévention du suicide: L'action syndicale en milieu de travail	11
	13. Intro aux mécanismes de l'assurance emploi	11
	14. Suivi de jurisprudence du TAT	12
❖	<b>Autres programmes et nos coordonnées</b>	13
❖	<b>Formulaire d'inscription</b>	14

# Modalités de fonctionnement du programme régulier

---



## INSCRIPTION

Les formulaires d'inscription doivent être signés par un dirigeant ou une dirigeante de la section locale ou du syndicat et doivent nous parvenir accompagnés d'un chèque libellé à l'ordre de Fonds d'Éducation CRQCA au moins 10 jours, avant le début de la session.



## FRAIS D'INSCRIPTION

Les tarifs varient selon la durée des cours et sont inscrits à la fin de la description de ceux-ci. Ces tarifs s'appliquent aux sections locales affiliées au Conseil régional FTQ. Ils sont du double pour les sections locales non affiliées au Conseil régional FTQ.



## ANNULATION

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables à moins d'un avis écrit d'annulation au moins deux semaines avant le début du cours.



## AVIS DE CONFIRMATION

Chaque personne est avisée par écrit de la confirmation de son inscription, de même que du lieu et des heures où se tiennent la session.

# Modalités de fonctionnement du programme régulier (Suite)

---



## CERTIFICAT

Chaque personne reçoit une attestation de cours lorsque la formation est complétée.



## REMBOURSEMENT DE SALAIRE

Le Conseil régional FTQ rembourse les salaires perdus par les participants et les participantes pour les cours en santé et sécurité **SEULEMENT** (Introduction en santé-sécurité, Le travail syndical en prévention, Enquête d'accident, Réclamation à la CNESST, Contestation à la CNESST, alerte aux décibels et Prévenir l'épuisement professionnel). Les remboursements parviennent alors aux sections locales et non aux individus. Pour tous les autres cours, les salaires perdus sont aux frais des participants.



## HORAIRE

Tous les cours se donnent de 8h30 à 16h30 sauf lorsqu'il y a la mention "soir", dans ces cas, la session a lieu de 19h à 22h.

**Service de l'éducation du  
Conseil régional FTQ Québec et Chaudière-Appalaches**  
5000, boulevard des gradins, bureau 120  
Québec (Qc) G2J 1N3  
Téléphone: (418) 622-4941 Télécopieur: (418) 623-9932  
Courriel: secretariatcrqca@videotron.ca  
Responsable du service: Richard St-Onge

# *Description des cours*

---

*2018-2019*

# 1

## **La déléguée sociale, le délégué social**

Ce programme de formation syndicale prépare les déléguées et les délégués syndicaux à soutenir les membres aux prises avec des problèmes d'ordre personnel, d'alcoolisme, toxicomanie, de santé mentale, etc., qui parfois sont reliés à leurs conditions de travail. On y apprend la relation d'aide et on découvre les ressources du milieu, l'action préventive et la nécessité de l'implantation d'un réseau syndical de déléguées et délégués sociaux dans nos milieux de travail.

**Heures:** 8h30 à 12h00  
13h30 à 16h30

**Coût:** **90,00\$** section locale affiliée au CRQCA  
**180,00\$** section locale non-affiliée

**Dates:** **6, 7 et 8 novembre 2018**  
**19, 20 et 21 février 2019**  
**21, 22 et 23 mai 2019**

# 2

## **Harcèlement psychologique: Prévention et indemnisation**

Ce cours vise à équiper les dirigeants syndicaux afin qu'ils puissent connaître les nouvelles dispositions de Loi sur les normes du travail et puissent s'approprier la démarche syndicale à mettre en place pour régler les cas d'harcèlement et pour les prévenir.

**Heures:** 8h30 à 12h00  
13h30 à 16h30

**Coût:** **90,00\$** section locale affiliée au CRQCA  
**180,00\$** section locale non-affiliée

**Dates:** **19, 20 et 21 mars 2019**

# 3

## **S'outiller pour la résolution de conflits interpersonnels**

Cette formation permet aux participantes et aux participants de se doter d'une démarche pour mieux comprendre les conflits afin d'intervenir en milieu de travail.

**Heures:** 8h30 à 12h00  
13h30 à 16h30

**Coût:** **90,00\$** section locale affiliée au CRQCA  
**180,00\$** section locale non-affiliée

**Dates:** **29 et 30 novembre 2018**  
**8 et 9 mai 2019**

# Santé et sécurité au travail

## 4

### **Introduction en santé-sécurité du travail**

Avec comme point de départ de mieux comprendre la perception de nos membres à l'égard de leur santé et leur sécurité au travail, ce cours, d'une durée de trois jours, a pour objectif de s'initier à la santé et sécurité du travail. Par la prise de connaissance de notre milieu de travail et par l'acquisition de connaissances minimales de nos principaux droits en ce domaine, le cours nous amène vers l'importance de l'action syndicale pour mieux prévenir les lésions professionnelles.

Ce cours s'adresse non seulement aux membres qui occupent un poste en santé et sécurité du travail, mais aussi à toute personne impliquée dans son syndicat. Il constitue un préalable à tous les autres cours en santé et sécurité du travail.

**Le salaire perdu par une participante et un participant à ce programme de formation complémentaire, subventionné par la FTQ, est remboursé à la section locale.**

**Heures:** 8h30 à 12h00  
13h30 à 16h30

**Coût:** **90,00\$** section locale affiliée au CRQCA  
**180,00\$** section locale non-affiliée

**Dates:** **22, 23 et 24 octobre 2018**  
**16, 17 et 18 janvier 2019**

## 5

### **Le travail syndical en prévention**

Cette formation de deux journées, qui suit la formation de base «Introduction à la santé et sécurité du travail» s'adresse principalement aux représentants et représentantes à la prévention ainsi qu'aux membres syndicaux qui participent aux travaux d'un comité paritaire de santé et sécurité du travail. En plus d'examiner de façon précise le fonctionnement de ce comité, les fonctions du représentant et de la représentante à la prévention et différents règlements importants en matière de santé et sécurité du travail, ce cours a pour objectif de développer une approche stratégique syndicale nécessaire pour faire avancer les dossiers plus difficiles auxquels nous sommes souvent confrontés.

**Le salaire perdu par une participante et un participant à ce programme de formation complémentaire, subventionné par la FTQ, est remboursé à la section locale.**

#### **PRÉALABLE: Cours # 4**

**Heures:** 8h30 à 12h00  
13h30 à 16h30

**Coût:** **90,00\$** section locale affiliée au CRQCA  
**180,00\$** section locale non-affiliée

**Dates:** **14 et 15 novembre 2018**  
**30 et 31 janvier 2019**

## Santé et sécurité au travail (suite)

### 6

#### **Enquête d'accident**

Ce cours permet de mieux identifier les faits pertinents reliés à un accident, d'interroger les témoins et d'établir le dossier d'enquête. On y apprend comment faire une enquête avec rigueur et méthodologie. De plus, on cerne les causes de l'accident de façon à élaborer des recommandations pour corriger la situation à la source.

**Le salaire perdu par une participante et un participant à ce programme de formation complémentaire, subventionné par la FTQ, est remboursé à la section locale.**

**PRÉALABLE: Cours #4 et #5 (préférablement)**

**Heures:** 8h30 à 12h00  
13h30 à 16h30

**Coût:** 90,00\$ section locale affiliée au CRQCA  
180,00\$ section locale non-affiliée

**Dates:** 6 et 7 décembre 2018

### 7

#### **Réclamation à la CNESST**

Il permet de mieux intervenir lorsque des personnes victimes de lésions professionnelles soumettent une réclamation à la CNESST. On y étudie la loi, comment rédiger une réclamation, le processus général d'indemnisation, les procédures d'appel, les clauses à négocier et les stratégies à développer face aux employeurs et à la CNESST.

**Le salaire perdu par une participante et un participant à ce programme de formation complémentaire, subventionné par la FTQ, est remboursé à la section locale.**

**PRÉALABLE: Cours #4**

**Heures:** 8h30 à 12h00  
13h30 à 16h30

**Coût:** 90,00\$ section locale affiliée au CRQCA  
180,00\$ section locale non-affiliée

**Dates:** 12, 13 et 14 mars 2019

### 8

#### **Contestation à la CNESST**

Cette session permet aux formateurs et aux formatrices de s'approprier le contenu de ce cours. L'objectif général de cette session est de permettre aux participant(e)s de développer des habiletés afin de produire efficacement, et selon les règles générales établies, une contestation tant à la CNESST qu'au TAT, ainsi que de perfectionner notre démarche de représentation et de soutien d'une personne victime d'une lésion professionnelle. En plus de connaître certaines exigences relatives à l'administration de la preuve devant un tribunal administratif, les participant(e)s seront en mesure de mieux reconnaître son rôle local dans la préparation des dossiers de réparation des lésions professionnelles.

**Le salaire perdu par une participante et un participant à ce programme de formation complémentaire, subventionné par la FTQ, est remboursé à la section locale.**

**PRÉALABLE: Cours #4 et #7**

**Coût:** 90,00\$ section locale affiliée au CRQCA  
180,00\$ section locale non-affiliée

**Dates:** 3, 4 et 5 avril 2019

**Heures:** 8h30 à 12h00  
13h30 à 16h30



# *Santé et sécurité au travail (suite)*

---

## 9

### ***Prévenir l'épuisement professionnel***

Le cours de base donne une définition du phénomène et essaie d'en comprendre les manifestations et les causes. Il permet de définir les sources d'épuisement professionnel et tente d'analyser les aspects du travail qu'il faut changer pour améliorer la situation. Cette journée de réflexion aborde également les stratégies syndicales que l'on peut déployer dans nos milieux de travail pour contrer l'épuisement professionnel et sert à guider les participants et les participantes dans une démarche de prévention pour éviter que la situation se détériore.

**Le salaire perdu par une participante et un participant à ce programme de formation complémentaire, subventionné par la FTQ, est remboursé à la section locale.**

**Heures:** 8h30 à 12h00  
13h30 à 16h30

**Coût:** 45,00\$ section locale affiliée au CRQCA  
90,00\$ section locale non-affiliée

**Dates:** 26 février 2019  
4 juin 2019

# Fonctions syndicales

---

## 10

### **Initiation à la vie syndicale**

Ce cours s'adresse d'abord aux membres d'une section locale même si vous n'exercez pas de fonction élective. Il faut savoir que, sans membre, un syndicat n'existe pas. L'implication des personnes membres est donc primordiale. Du manque d'information et de formation découle souvent un affaiblissement de l'engagement dans la vie syndicale surtout dans le contexte des radios d'opinions.

**Venez découvrir votre organisation, ses valeurs, son fonctionnement et le rôle important que vous avez à y jouer.**

**Heures:** 8h30 à 12h00  
13h30 à 16h30

**Coût:** **45,00\$** section locale affiliée au CRQCA  
**90,00\$** section locale non-affiliée

**Dates:** **Sur demande**

## 11

### **Négociation collective**

Cette formation s'adresse aux membres qui participent au comité de négociation de leur syndicat. Elle permet de promouvoir le droit de négociation et d'association, d'impliquer les membres dans le processus de négociation collective, d'outiller les membres du comité de négociation à jouer un rôle actif et de les informer sur les diverses tendances ou pratiques de négociations. Ce cours vise également à légitimer les demandes syndicales.

**Heures:** 8h30 à 12h00  
13h30 à 16h30

**Coût:** **90,00\$** section locale affiliée au CRQCA  
**180,00\$** section locale non-affiliée

**Dates:** **3, 4 et 5 décembre 2018**

# Autres formations

## 12

### **La prévention du suicide: L'action syndicale en milieu de travail**

Cette formation permet de soutenir les délégués sociaux, déléguées sociales et les militants syndicaux, militantes syndicales dans leurs interventions en matière de prévention du suicide. De sensibiliser les milieux de travail à l'impact d'agir en prévention du suicide et de favoriser l'action dans les milieux de travail.

Il est important de comprendre que cette formation **n'est pas** une thérapie, un groupe d'entraide, une formation pour devenir un spécialiste ou une formation pour aider les membres après le suicide d'un collègue.

**Heures:** 8h30 à 12h00  
13h30 à 16h30

**Coût :** **45,00\$** section locale affiliée au CRQCA  
**90,00\$** section locale non-affiliée

**Dates:** **31 octobre 2018**  
**13 février 2019**

## 13

### **Intro aux mécanismes de l'assurance emploi**

Cette formation de deux jours permet aux participant(e)s de bien comprendre les mécanismes d'admissibilité à l'assurance-emploi afin de prendre en charge les dossiers d'assurance-emploi dans les milieux de travail et d'aider leurs membres en cas de perte d'emploi. La formation permet aussi de sensibiliser les participants et les participantes à la nécessité d'agir dans leur milieu de travail et dans leur communauté afin de revendiquer un meilleur régime d'assurance-emploi.

**Heures:** 8h30 à 12h00  
13h30 à 16h30

**Coût:** **90,00\$** section locale affiliée au CRQCA  
**180,00\$** section locale non-affiliée

**Dates:** **29 et 30 mai 2019**

# Autres formations

---

## 14

### **Suivi de jurisprudence du TAT**

Cette formation s'adresse à toute personne intéressée par les décisions des tribunaux rendues en matière de santé et sécurité du travail, plus particulièrement à ceux et celles qui s'occupent des dossiers des personnes victimes d'une lésion professionnelle. L'objectif de la journée est de présenter, à travers quelques décisions intéressantes et jugements importants de la dernière année, une mise à jour récente de la jurisprudence en matière de santé et sécurité du travail.

**Le salaire perdu par une participante ou un participant à ce programme de formation complémentaire, subventionné par la FTQ, est remboursé à la section locale.**

**Heures:** 8h30 à 16h00

**Coût:** 45.00\$ Dîner inclus

**Date:** à venir

## *Autres programmes de formation syndicale*

---

D'autres programmes de formation syndicale sont susceptibles d'être offerts dans le but d'animer la vie syndicale régionale, au cours de la période 2018-2019. Le Conseil régional Québec et Chaudière-Appalaches peut, à votre demande, organiser un programme de formation syndicale en autant que le nombre de participant(e)s le justifie. Pour plus d'informations, veuillez communiquer à notre bureau en téléphonant au numéro suivant: **(418) 622-4941**.

### *À ne pas oublier*

❖ Tous les programmes de formation syndicale seront tenus à **l'édifice FTQ au 5000, boulevard des Gradins**.

❖ Les participantes et les participants doivent s'inscrire **au moins dix jours avant la date prévue**.

❖ Veuillez faire parvenir vos formulaires d'inscription (page 14), incluant votre paiement à l'ordre de « Fonds d'Éducation CRQCA », à l'adresse suivante:

**Conseil régional FTQ Québec Chaudière-Appalaches  
5000, boulevard des Gradins, bureau 120  
Québec (Québec) G2J 1N3**

**Téléphone:** (418) 622-4941

**Télécopieur:** (418) 623-9932

**Courriel:** secretariatcrqca@videotron.ca

*Formulaire d'inscription - Programme d'éducation 2018-2019  
(Conseil régional FTQ Québec et Chaudière-Appalaches)*

---

Programme de formation: \_\_\_\_\_

Date du programme: \_\_\_\_\_

Nom de la participante/participant: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

(ville) \_\_\_\_\_ (code postal) \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse courriel: \_\_\_\_\_

Section locale : \_\_\_\_\_ Chèque inclus : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone de la section locale : \_\_\_\_\_

**Signature de la personne responsable**

**à la section locale:** \_\_\_\_\_

Programme de formation: \_\_\_\_\_

Date du programme: \_\_\_\_\_

Nom de la participante/participant: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

(ville) \_\_\_\_\_ (code postal) \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse courriel: \_\_\_\_\_

Section locale : \_\_\_\_\_ Chèque inclus : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone de la section locale : \_\_\_\_\_

**Signature de la personne responsable**

**à la section locale:** \_\_\_\_\_